

LES PRESTATAIRES LOGISTIQUES DE LA ZONE PORTUAIRE

Port autonome de Douala

Les clients du port
Les services aux navires
Les services administratifs
Les services à la marchandise
Les entreprises de manutention
Les acteurs du transport terrestre



LES CLIENTS DU PORT

- ❑ **Les Armateurs** : Equipent et exploitent des navires pour la navigation commerciale
- ❑ **Les Chargeurs** : C'est le propriétaire d'une marchandise, c'est celui qui expédie une marchandise dans le cadre d'une opération internationale

LES SERVICES AUX NAVIRES

- ❑ **Les pilotes** : conseillent le commandant du navire en lui fournissant toutes les informations nécessaires à la navigation aux abords et dans les ports
- ❑ **Les remorqueurs** : facilitent par l'utilisation d'engins nautiques de forte puissance la manoeuvre et l'accostage des navires au port
- ❑ **Les lamaneurs** : assurent l'arrimage le déhalage et le largage des amarres
- ❑ **Les consignataires** ou **agents maritimes** : qui représentent dans le port l'armateur ou l'affréteur du navire
- ❑ **Les sociétés d'avitaillement** et de **soutage** (eau douce, gas-oil, essence...)
- ❑ Les sociétés de **réparation** location maintenance des **conteneurs**
- ❑ Les entreprises de **récupération des déchets** des navires (HYSACAM)

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

- ❑ **L'autorité portuaire : le PAD** (Port autonome de Douala)

Le gestionnaire du port exerce de nombreuses missions : gestion des installations portuaires, prise en charge de l'accueil des navires, location de ses installations aux intervenants portuaires.

Il met au point et fait respecter les divers règlements de police et d'exploitation

Il est prestataire de services pour les entreprises portuaires et assure la promotion des activités du port

- ❑ **Le GUCE** (Guichet Unique des opérations de Commerce Extérieur)

Il regroupe en un seul lieu de nombreux services :

- Les douanes
- Les banques
- Les services vétérinaires et phytosanitaires

De multiples autres services administratifs sont également présents dans les ports :

- ❑ Les services maritimes et les affaires maritimes
- ❑ La gendarmerie
- ❑ La police aux frontières
- ❑ Les services d'incendie et de sécurité

LES SERVICES A LA MARCHANDISE

- ❑ Les commissionnaires de transport, les transitaires, les consignataires de la marchandise, les commissionnaires en douane

Ce sont des mandataires effectuant pour le cadre d'un tiers chargeur ou réceptionnaire les formalités en particulier douanières et les opérations nécessaires à l'exportation et à l'importation de la marchandise

- ❑ Les sociétés de groupage dégroupage d'entreposage ou de distribution
- ❑ les sociétés de contrôle d'analyse d'échantillons de surveillance

NB : Les professionnels portuaires intègrent fréquemment plusieurs fonctions : un commissionnaire en douanes pourra faire également office d'agent maritime et inversement. (Ex : MAERSK)

Un transitaire aura une activité de stockage et de manutention. Il n'est non plus rare de rencontrer qu'il possède une division qui s'occupe du transport de post acheminement terrestre. (Ex : SDV - Cameroun, TRANSIMEX Cameroun)

LES ENTREPRISES DE MANUTENTION

Elles effectuent les opérations de chargement et de déchargement des marchandises à destination ou en provenance de la voie maritime. Elles sont aussi responsables de certaines opérations annexes sur le quai.

Elles sont les employeurs des ouvriers dockers

LES ACTEURS DU TRANSPORT TERRESTRE

Ce sont les entreprises du transport routier, ferroviaire et fluvial (*port fluvial de Garoua uniquement*) qui assurent les prestations d'acheminement terrestre des marchandises (pré acheminement et post acheminement)

Exemple : dans le cas de pré acheminement ferroviaire de conteneurs de Yaoundé vers le port de Douala, les différents intervenants sont :

- le transporteur routier qui achemine le conteneur depuis l'usine vers la gare de fret de la CAMRAIL à Yaoundé;
- l'entreprise ferroviaire (CAMRAIL) qui tracte les trains jusqu'au port autonome de Douala ;
- l'opérateur de transport combiné rail route qui organise le transport de bout en bout et effectue les opérations de transfert d'une part dans le chantier rail route de départ d'autre part dans le terminal du port maritime d'arrivée

